



### **Contribution de l'industrie au fonds de compensation électricité: Cri d'alarme de la FEDIL**

La FEDIL constate qu'une hausse substantielle de la contribution au fonds de compensation électricité, servant de financement aux programmes de promotion de la cogénération et des énergies renouvelables, vient d'être facturée pour le mois de janvier 2005 aux consommateurs de tension moyenne 20 kilovolts (kV).

Compte tenu du fait que cette hausse affecte particulièrement plusieurs dizaines d'entreprises industrielles intensives en consommation d'énergie électrique, la FEDIL ne peut que marquer son désaccord face au système actuel d'alimentation du fonds de compensation électricité.

En effet, cette hausse engendrant dans plusieurs cas une augmentation non négligeable du coût de production, intervient à un moment où les entreprises se voient confrontées à une concurrence de plus en plus assidue et où la compétitivité est déjà sérieusement affectée par l'évolution des coûts salariaux.

Pour rappel: le fonds de compensation a été créé en 2000 dans le cadre de la mise en place de la loi relative à l'organisation du marché de l'électricité. Dès sa création, la FEDIL, à maintes reprises, a mis en garde contre le risque manifeste de perte de compétitivité, au niveau de la plupart des branches de l'industrie grande et moyenne, causé par le mécanisme de financement du fonds de compensation.

Au-delà, la FEDIL tient à souligner que l'énergie électrique remplace de plus en plus l'énergie fossile en tant que facteur de production. Cette tendance se confirmera sans doute au cours des années à venir dans la mesure où les engagements liés à la transposition du protocole de Kyoto portent sérieusement entrave à tout nouveau développement industriel engendrant une consommation accrue d'énergies fossiles. Il en résulte que des tarifs d'électricité compétitifs détermineront largement l'avenir de la politique de diversification et de développement industriels.

Sur base de ces considérations, la FEDIL demande que les surcoûts provoqués par la hausse des dépenses du fonds de compensation pour l'exercice 2005 soient pris en charge par le budget de l'Etat. Elle invite par ailleurs les décideurs politiques à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, une réforme du fonds de compensation et à redéfinir la taxation de la consommation industrielle d'électricité.



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le même ordre d'idées, la FEDIL constate que la dérogation accordée à l'époque aux consommateurs de haute tension (65 kV) s'est avérée être une mesure en faveur de la pérennité de plusieurs secteurs industriels concernés.

Il va sans dire que les décisions à prendre en matière de réforme de financement du fonds de compensation devront tenir compte des contraintes de compétitivité de l'industrie, de son intensité énergétique et des efforts considérables en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie consentis jusqu'ici par l'industrie dans le cadre des accords volontaires énergie conclus entre, d'un côté, les ministères de l'Environnement et de l'Economie et, de l'autre, la FEDIL.

Luxembourg, le 18 mars 2005